

## Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9	10

Séance du 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze octobre à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice), TROIN Katia (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

07/10/2024

Objet de la délibération

Délibération n°37/2024 : **ACTION SOCIALE : ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que compte-tenu de la dissolution du CCAS de la commune, les compétences relatives à l'action sociale sont directement exercées par le présent conseil. Il explique qu'il a reçu une demande d'aide exceptionnelle pour participer aux frais d'obsèques d'un parent d'une administrée.

Ses ressources propres ne lui permettent pas de faire face à cette dépense et risque de précariser sa situation financière, déjà fragile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

**DÉCIDE** d'accorder une aide financière exceptionnelle de 1000.00 €

**PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites au budget de la commune.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit

Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

